



DES SERVICES DE SANTÉ PUBLICS ACCESSIBLES À TOU(TE)S POUR UN AVENIR MEILLEUR

Manifeste de la Campagne mondiale de l'ISP en faveur du droit humain à la santé

Si « la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre » est considérée de manière universelle comme un droit humain fondamental, comme le stipulent les traités internationaux en matière de droits humains et les constitutions de plus de 150 pays, ce droit n'est toujours pas respecté pour la majorité des populations à travers le monde ;

Sachant que cette situation est inextricablement liée au fait que 2,6 milliards de personnes soient privées d'un accès à l'assainissement, qu'un milliard de personnes vivent dans la pauvreté et n'aient pas accès à l'eau potable et que les guerres, les conflits internes et le changement climatique aggravent les déterminants sociaux de la santé pour des millions de personnes ;

Notant le fait que cette situation est aggravée par les politiques et mesures qui sacrifient les populations sur l'autel du profit (telles que la privatisation, les PPP, la commercialisation de la santé, la libéralisation des services de santé) et l'application de mesures d'austérité, plongeant ainsi chaque année 150 millions de personnes dans la pauvreté, en raison des dépenses en soins de santé ;

Constatant l'impact négatif et dévastateur des coupes budgétaires dans le financement des soins de santé publics et de la promotion des frais à charge des utilisateurs, et consciente de l'inefficacité et de l'inefficience de l'offre croissante de services de santé de la part du secteur privé ;

Préoccupée par l'expansion des emplois précaires dans le secteur de la santé, par les violations des droits syndicaux dans ce secteur et par la migration des travailleurs/euses de la santé fuyant des pays qui souffrent d'une grave pénurie de professionnel(le)s de la santé, engendrée par de piètres conditions de travail et par un faible niveau de rémunération dans leur pays d'origine ;

Considérant la nécessité de renforcer les efforts concertés non seulement au sein des pays, mais également entre eux, afin de bâtir des systèmes de santé plus solides, et notant le fait qu'il est important de ne pas sous-estimer la préparation aux crises généralisées comme le démontrent la lutte contre le VIH/SIDA, et plus récemment les épidémies Ebola, SARS et Zika ;

Inspirée par l'engagement renouvelé de la communauté internationale en faveur d'un avenir meilleur et de services de santé accessibles à tou(te)s, comme le stipule l'Objectif 3.8 des Objectifs de développement durable, mais également par la reconnaissance du fait que cet objectif requiert une amélioration de l'emploi et des conditions de travail pour les travailleurs/euses de la santé, comme l'affirment les recommandations de la Commission de haut niveau des Nations Unies sur l'Emploi en Santé et la Croissance économique ;

Engagée en faveur de la réalisation du droit humain à la santé, qui nécessite d'accorder la priorité aux soins de santé publics afin de pouvoir garantir la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des soins de santé pour tou(te)s, sans discrimination, tout en promouvant la responsabilité, la transparence et la participation active des individus et des communautés dans la prise de décision sur les questions qui affectent leur santé ;

L'Internationale des Services Publics (ISP) défendra le droit humain à la santé. Ainsi, l'ISP et ses affiliés mèneront des initiatives afin d'influencer concrètement la formulation et la mise en œuvre de politiques en faveur d'une couverture sanitaire universelle et publique, à l'échelle internationale, régionale, nationale et locale, et ce, dans le monde entier ;

- **Des soins de santé publics pour tou(te)s** : Une couverture sanitaire universelle centrée sur les individus ne peut être assurée que par l'Etat. Afin de réaliser le droit humain à la santé, les Etats doivent assumer leurs responsabilités en prenant en charge les soins de santé. S'il existe bien des prestataires privés dans ce secteur, il est important de souligner que la fourniture de soins de santé relève de la sphère publique, quelle que soit la nature du prestataire, ce qui nécessite l'application de règles équitables en termes de normes pour les patient(e)s et les travailleurs/euses, mais aussi d'accessibilité et de qualité, et ce, tant pour les prestataires publics que privés. L'ISP défendra ainsi une gouvernance renforcée, et promouvra des bonnes pratiques et des modèles tirant pleinement parti du potentiel existant, afin de fournir des services de santé placés sous la responsabilité des autorités nationales, régionales et locales.
- **Ma santé n'est pas à vendre** : En tant que droit humain, la santé n'est pas une marchandise. A l'échelle mondiale, le coût des services sociaux et de santé est estimé à 5,8 billions de dollars chaque année. La privatisation et la commercialisation, dont les PPP et la sous-traitance, reflètent la volonté des grandes entreprises de maximiser leurs profits au détriment des investissements nécessaires en vue de bâtir un meilleur avenir pour tou(te)s. L'affirmation selon laquelle toutes ces formes de privatisation stimulent la concurrence et améliorent la qualité et l'efficacité des soins de santé est contredite par le fait que les systèmes de soins de santé privés sont généralement plus chers et moins accessibles que les systèmes publics.

L'ISP est particulièrement préoccupée par l'expansion des activités commerciales menées par les grandes multinationales des secteurs de la santé, pharmaceutique et des assurances, qui ont recours à diverses stratégies commerciales pour proposer leurs services privés. Ces dernières ont un impact dévastateur sur l'accès universel des patient(e)s à des soins de santé de qualité, sur les conditions de travail des travailleurs/euses de la santé et sur la viabilité financière des systèmes de santé. L'expansion de la libéralisation et du commerce des services, qui y est associée, compromet gravement la garantie de services de santé publics.

Par conséquent, l'ISP se mobilisera pour fournir des éléments probants et sensibiliser l'opinion publique aux menaces de la privatisation et de la commercialisation de la santé, sous quelque forme que ce soit, par les grandes entreprises.

- **Une justice fiscale pour financer les services de santé** : Des services de santé de qualité pour tou(te)s requièrent un financement adéquat. Les gouvernements prétendent souvent qu'ils ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour financer les soins de santé. L'ISP considère que cet argument est infondé. Le droit à la santé est le droit humain le plus fondamental, sans lequel il est impossible de jouir de tous les autres droits humains. À l'heure actuelle, 3 billions de dollars sont siphonnés chaque année des caisses de l'Etat par les grandes entreprises. C'est en réformant le système fiscal des entreprises et en accordant la priorité au financement des soins de santé que les gouvernements pourront alors instaurer une couverture sanitaire universelle.
- **Le renforcement des systèmes de santé implique des investissements et la participation de tou(te)s** : Notre époque est celle de la mondialisation et les épidémies ne connaissent pas de frontières. Pour renforcer les systèmes de santé, il est nécessaire d'investir de manière concertée dans la surveillance des épidémies et dans la réponse à y apporter, dans les soins de santé préventifs et de première nécessité, dans les infrastructures de santé et dans le personnel de santé, mais il faut également construire un monde plus pacifique. Pour y parvenir, les gouvernements doivent impliquer les patient(e)s, les travailleurs/euses de la santé et les communautés dans les processus décisionnels permettant d'améliorer les résultats en matière de santé et de renforcer la responsabilité au regard de la fourniture des soins de santé.
- **Une dotation en personnel efficace et sûre dans le domaine de la santé permet de sauver des vies** : Une dotation en personnel sûre, fondée sur des ratios patient(e)s/professionnel(le)s de la santé adéquats, représente une méthode éprouvée pour veiller à disposer du personnel nécessaire en cas de besoin. Lorsque les ratios patient(e)s/professionnel(le)s de la santé sont inférieurs au seuil de sécurité, les patient(e)s se retrouvent exposé(e)s à des risques inutiles pour leur santé, comme pour leur vie. Par conséquent, l'ISP défendra l'instauration de ratios patient(e)s/professionnel(le)s obligatoires dans le secteur de la santé, afin de fixer des normes minimales devant être respectées par les services de santé ;

- **Emplois décents et conditions de travail décentes** : L'instauration d'une couverture sanitaire universelle est impossible sans l'aide des travailleurs/euses de la santé. Et pour fournir des services de santé de qualité, les travailleurs/euses de la santé doivent bénéficier de conditions de travail décentes, ainsi que de la santé et de la sécurité au travail. La liberté syndicale et le droit à la négociation collective revêtent en outre une importance capitale. La migration des professionnel(le)s – qui quittent leur pays en raison de salaires bas et de mauvaises conditions de travail – menace la garantie de l'offre de soins de santé à travers le monde.

Pour que les travailleurs/euses de la santé puissent travailler dans des conditions décentes, ils/elles doivent avant tout pouvoir parler de leurs conditions de travail librement et sans crainte de représailles. En effet, lorsqu'ils/elles parlent de leur environnement de travail, ils/elles défendent principalement le droit de leurs patient(e)s à bénéficier de soins efficaces, sûrs et de qualité, indépendamment des politiques gouvernementales. Par conséquent, l'ISP plaidera en faveur d'un travail décent et de conditions de travail décentes, sous toutes leurs formes ;

- **Il faut garder la foi dans les conventions internationales relatives à la santé** : La Campagne mondiale de l'ISP en faveur du droit humain à la santé s'appuie sur différents instruments internationaux ratifiés par de nombreux Etats et gouvernements à travers le monde. Pourtant, malgré cette reconnaissance formelle, ce droit fondamental n'est toujours pas respecté. L'ISP entend donc se mobiliser auprès des Etats afin qu'ils continuent de croire en ces conventions internationales, en rendant notamment le droit humain à la santé justiciable et en engageant ainsi les gouvernements à instaurer une couverture sanitaire universelle et publique ;
- **Egalité des genres et autonomisation des femmes et des filles** : Afin de garantir l'autonomisation des femmes et des filles, et de lutter contre les inégalités de genre, les systèmes de santé doivent être en mesure de répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de santé. Le programme des OMD a illustré la façon dont l'amélioration de la santé des femmes pouvait bénéficier à la communauté tout entière. Par ailleurs, les femmes constituent la majorité des travailleurs des services sociaux et de santé. La féminisation de ce secteur est l'une des raisons qui expliquent la diminution constante des salaires, ce qui contribue à creuser l'écart salarial entre les hommes et les femmes dans le monde. L'ISP plaidera ainsi en faveur de réformes du système de santé qui garantissent une meilleure représentation des femmes, de meilleurs résultats en matière de santé pour les femmes et les filles et une augmentation des salaires, afin de contribuer à la réalisation de l'ODD n° 5.

L'ISP usera de tous les moyens légitimes pour promouvoir les objectifs de cette campagne, notamment en mobilisant massivement les membres de ses affiliés lors de journées d'action, en faisant pression sur les gouvernements, sur les institutions régionales et sur les organisations internationales, en nouant des alliances et en formant des coalitions, en favorisant la recherche et le développement des capacités de nos affiliés, et en formulant des propositions de lois, de politiques et de réglementations permettant de garantir des systèmes de santé publique de qualité pour tou(te)s ainsi qu'un avenir meilleur pour l'humanité.

Genève, décembre 2016

L'Internationale des services publics (PSI) est une fédération syndicale internationale représentant 20 millions de femmes et d'hommes qui travaillent dans les services publics de 150 pays à travers le monde. La PSI défend les droits humains et la justice sociale et promeut l'accès universel à des services publics de qualité. La PSI travaille avec les Nations Unies et en partenariat avec des organisations syndicales et de la société civile et d'autres organisations.